

PERIBUS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT

Article 1 – Définitions

La signification des termes utilisés dans le présent document est la suivante :

Client : le client désigne l'acheteur d'un titre de transport.

Vendeur : le vendeur désigne le Grand Périgueux, situé 1, boulevard Lakanal à Périgueux.

Titre de transport : un titre de transport constitue un contrat entre le client utilisateur et le réseau de transport de voyageurs correspondant. Il peut être constitué de l'ensemble des titres de transports de la grille tarifaire en vigueur.

Carte sans contact : la carte sans contact est le support contenant les titres de transport cités ci-dessus. Cette carte, est nominative et personnelle.

Article 2 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les "Conditions Générales") sont conclues entre d'une part le Grand Périgueux, et un Client, dans le cadre de la vente, en agence et via la boutique en ligne, de titres de transport valables sur l'ensemble du réseau.

Les présentes conditions générales s'appliquent en complément des conditions particulières à chaque type de titre de transport définies par le Grand Périgueux.

L'achat de titres de transport est réservé aux clients ayant pris connaissance des conditions générales de vente dans leur intégralité préalablement à chaque commande : toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions.

Aucune condition particulière autre que celle du vendeur ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire opposée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de ce dernier.

Le vendeur se réserve le droit de modifier unilatéralement les Conditions générales ; les nouvelles clauses s'appliqueront à toutes les réservations effectuées postérieurement à leur entrée en vigueur et seule la nouvelle version fera foi entre les parties.

Il est précisé que les données issues du système informatique du vendeur constituent des écrits au sens de l'article 1316-1 du code civil. Elles font donc preuve entre les Parties et sont opposables de la même manière dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui aurait été écrit et signé sur support papier par les parties.

Article 3 - Capacité

Le client déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, dont les conditions générales sont présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Article 4 – Champ d’application

Les présentes conditions s’appliquent à l’ensemble des titres de la grille tarifaire en vigueur. Les titres de transport vendus en ligne sur le site Internet www.peribus.fr concernent uniquement certains des titres pouvant être chargés sur la carte sans contact. L'achat des différents titres est subordonné à la délivrance préalable, d'une part, d'une carte sans contact établie par les agents d'information et de vente de l’Espace TRANSPORT, 22 cours Montaigne à Périgueux, et, d'autre part, à la nature du profil de l'abonné figurant dans la carte après présentation des justificatifs requis. Le titre de transport délivré et chargé sur la carte sans contact est strictement personnel : il est incessible et non-transmissible, dans la mesure où il est attaché à la carte sans contact.

Les durées de validité des titres de transport sont mentionnées sur les pages descriptives figurant sur le site Internet www.peribus.fr et dont le Client déclare avoir expressément pris connaissance.

Article 5 – Prix, modalités de paiement et facturation

1. Les tarifs des titres de transport du réseau PERIBUS sont indiqués en euros.

Les prix sont fixés par le Vendeur et sont consultables sur le site Internet www.peribus.fr à la rubrique "titres de transport" pour la période considérée au moment de la commande du client, et à l’Espace Transport. Le client déclare en avoir pris expressément connaissance préalablement à la conclusion du contrat de vente. Ils sont susceptibles d’être modifiés à tout moment, mais les modifications ne s’appliqueront pas aux ventes déjà effectuées ou aux abonnements en cours.

Les prix s'entendent toutes taxes comprises.

Dans le cadre de l’utilisation de la boutique en ligne, les frais de connexion à Internet sont à la charge du client.

2. Les modalités de paiement relatives à la commande des titres de transport vendus en ligne sont les suivants :

Les titres de transport sont payables comptant exclusivement par carte bancaire. Les cartes bancaires acceptées sont Carte Bleue, Visa, Eurocard et Mastercard. Le vendeur ne conserve dans aucun cas les coordonnées bancaires liées aux paiements effectués par les clients.

Article 6 - Confirmation de la commande

La validation du paiement donne lieu à l'établissement d'une facture transmise à l'adresse électronique du client.

Dès l'envoi de ce courriel au client, la commande est réputée ferme et définitive.

En conséquence, aucune modification de la commande ne pourra intervenir postérieurement à l'envoi dudit message électronique. Il est recommandé au client de conserver et/ou d'imprimer ce message électronique car celui-ci constitue une preuve de sa commande. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande. Les frais en découlant restent à la charge du client, le vendeur se réservant la possibilité d'engager toute action à l'encontre de ce dernier.

Article 7 – Utilisation des titres de transport

Les conditions d'utilisation des titres de transport sont consultables sur le site Internet www.peribus.fr à la rubrique "titres de transport".

Article 8 – Droits de rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de transport de passagers (article L121-16-1 du Code de la consommation). En conséquence, les prestations commandées sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes conditions générales.

Article 9 – Disponibilité du service

Le service de rechargement PERIBUS en ligne est accessible en ligne sur le site Internet www.peribus.fr 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le Client reconnaît expressément que les différences de capacité des différents réseaux et des sous réseaux de l'Internet, ainsi que l'afflux de connexions par les Clients à certaines heures peuvent allonger les délais de transmission d'informations. En conséquence, la responsabilité du Grand Périgueux s'agissant de tout délai relatif à l'échange et la transmission d'informations par voie électronique est expressément limitée à la sortie de ses routeurs IP installée chez elle. En aucun cas, la responsabilité du Grand Périgueux ne pourra être recherchée si son serveur permettant l'échange des Services devait être indisponible pour des raisons échappant raisonnablement à son contrôle telles que, notamment, défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grève dudit réseau, défaillance ou grève des opérateurs publics ou privés dont dépend la Banque pour assurer la connexion au réseau, guerres, émeutes, tempêtes, tremblements de terre. Le Grand Périgueux pourra également interrompre les échanges par communication électronique relatifs aux présents services à des fins de maintenance de ses propres infrastructures réseaux. Dans ces conditions, le Grand Périgueux ne saurait garantir un fonctionnement du Service sans interruption durant ces périodes et décline toute responsabilité à ce titre, le Client renonçant expressément à se prévaloir d'une quelconque indemnité pour les éventuels préjudices directs ou indirects pouvant résulter d'une interruption de service.

Article 10 - Informations nominatives

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande.

Les données nominatives recueillies par le Vendeur dans le cadre du traitement des commandes ne sont pas transmises à des entreprises extérieures.

Toutefois, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant. Sur demande, elles peuvent lui être communiquées et, en cas d'erreur ou de modification, être rectifiées.

Toute demande en ce sens devra être formulée par écrit et adressée à la Régie PERIBUS, 16 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs à Périgueux ou déposée directement à l'Espace TRANSPORT, 22 cours Montaigne à Périgueux.

Article 11 - Remboursement

Les abonnements mensuels et trimestriels, ainsi que les autres titres (« pass » 10 voyages, etc.) ne sont pas remboursables.

Les abonnements annuels ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure tels que :

- déménagement ;
- changement d'établissement scolaire en cours d'année.

La demande de remboursement accompagnée des pièces justificatives (RIB, justificatif du nouveau domicile, certificat de scolarité) doit être adressée par courrier à :
Régie PERIBUS - 16, rue du 5^{ème} Régiment de Chasseurs - 24 000 Périgueux.
Le titre de transport devra être restitué, tout trimestre entamé est dû.

Article 12 – Service Clientèle

Pour toute information ou réclamation, vous pouvez vous rendre à L'Espace TRANSPORT, 22 cours Montaigne ou contacter - Par téléphone : 05 53 53 30 37 - Par courrier : Régie PERIBUS, 16, rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 Périgueux - Par internet : site www.peribus.fr.

Article 13 – Communication

Le client accepte de recevoir, à titre exceptionnel, par courrier ou par mail des informations concernant le réseau PERIBUS et ses services.

Article 14 – Différends et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales de vente sont régies par le droit français.
Tout litige né de l'application des Conditions Générales de Vente relève de la compétence des juridictions françaises.